Image not found or type unknown

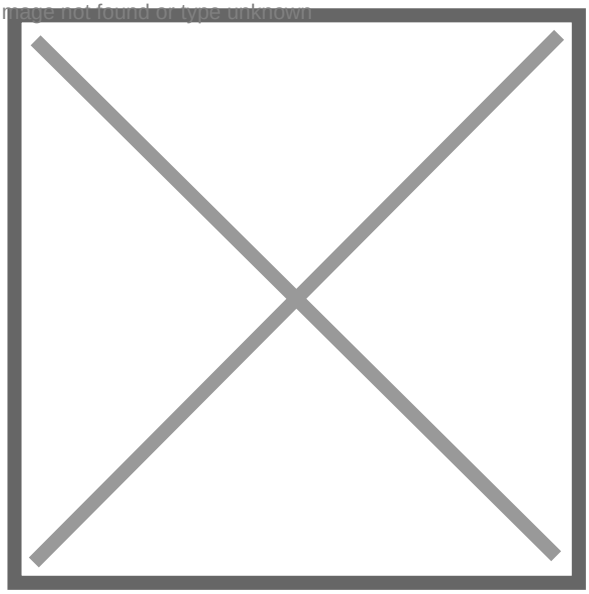

Séparation associé sarl qui doit payer le rsi?

Par **BobParis**, le **01/06/2013** à **10:17**

Bonjour a tous,

Associé à 50-50 dans une SARL pendant plus d'un an, j'ai démissionné en novembre 2012, la Sté à payé mes cotisations jusqu'en décembre alors que le rsi avait fait la réclamation de ma dernière échéance à mon adresse personnelle car mon ancien associé avait arrêté tous les prélèvement me concernant. Lors de mon départ, le comptable avait dit que toutes les cotisations étaient réglé par la société. Je reçois à présent un rappel des cotisations 2012 me demandant de régler plus de 2000 euros.. Je me doute que le rsi se fiche de qui doit payer, mais j'aimerais savoir si je dois vraiment payer de mon compte personnel? En sachant que j'ai envoyé un AR au comptable et que jusqu'à ce jour il fait le mort. Je suis démuni de réponses face à mes questions. Merci d avance pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés